CSAL du 20 AVRIL 2023

COMPTE-RENDU

Jeudi 20 avril, le président était en déplacement dans l'Hérault. La CGT lui avait prévu un accueil à la hauteur du mépris qu'il affiche face à tous ceux qui rejettent sa réforme des retraites en étant mobilisés depuis mi janvier !
Nous avons boycotté en intersyndicale la première convocation de ce CSAL. Les points abordés nous semblent trop importants pour boycotter cette seconde convocation. Cependant, nous nous sommes organisés pour siéger **et** rester dans l'action ! Ainsi, une délégation réduite était au CSAL et au rassemblement de Montpellier, tandis qu'un autre élu était à Ganges.



Signature d'une convention entre les DDFIP du Gard et de l'Hérault en vue de la création au 01/09/2023 d'une antenne extra départementale de SIE à Nîmes (pour information)

La CGT Finances Publiques 34 n'a eu de cesse de dénoncer les décisions hors sol de la Direction Générale. Les agents du CGR ont déjà fait les frais des relocalisations avec l'envoi de leurs missions dans la ruralité… à Limoges ! Malgré tout, la DG persiste et signe en implantant une **antenne extra-départementale des SIE de l'Hérault à Nîmes au 01/09/2023**. Les missions transférées sont : **la gestion des avisirs, mise à jour des locaux dans le cadre de la gestion de la cotisation foncière des entreprises (CFE), traitement du contentieux CFE**. L'effectif de cette antenne sera de **25** agents : **1 A+, 2 A, 15 B, 7C**.
L'organisation de l'antenne et des liaisons avec la DDFIP 34 (SIE et Direction) ont été envoyées aux chefs de SIE pour diffusion aux agents. Si tu n'as rien reçu, contacte-nous.

La CGT FP 34 est directement intervenue concernant la situation des **agents de SIE** dans la cadre de la **campagne de mutation locale**. Pour nous, ils sont tous dans le **périmètre d'une réorganisation. Ceci a pour effet de déclencher la pyramide des priorités ainsi que l'accompagnement indemnitaire (PRS).** Cela a d'ailleurs été dit par le DDFIP et la Direction aux agents et aux syndicats le 4/07/2022, précisé à la demande de la CGT FP 34 lors du CTL du 5/07/2022, et indiqué dans les documents du CSAL.
La Direction a essayé de nous convaincre qu'il ne s'agit pas de réorganisation, mais de suppression d'emploi. Or, cette année, avec les départs en retraite et promotion, il n'y a pas de suppression d'emplois en SIE. **Encore un changement de règle, encore une position de la Direction qui n'est pas en faveur des agents ! La CGT a dénoncé ce fait ! Oser dire que la création de l'antenne de Nîmes, du CDC pro de Châlon en Champagne ne sont pas des réorganisations pour les agents de SIE de l'Hérault ! On croit rêver !!!**
La suspension de séance et l'heure tardive n'ont pas eu raison de notre pugnacité. La CGT FP 34 maintient sa position et **argumente avec des textes**. La Direction nous a indiqué en fin de CSAL qu'elle allait faire un point et revenir vers nous en début de semaine. C'est chose faite par mail du

lundi 24/04. La Direction locale nous indique que la centrale confirme sont analyse. **Pour autant, elle ne nous fournit aucun texte.**
Nous suivrons, nous ne lâcherons pas. Sauf éléments contradictoires sur une note DG, les agents de SIE de la DDFIP 34 rentrent dans le périmètre d'une réorganisation et bénéficient donc de priorités et accompagnement indemnitaire pour les mutations locales. Agents de SIE, nous reviendrons vers vous au plus vite.

Nous avons ensuite abordé des points métiers. **Quid du stock CFE/avisirs au 31/08/2023 ?** La Direction avoue que dans la logique, tout part au 01/09/2023. Néanmoins, si les agents de Nîmes ont de gros besoin en formation, il est possible que la DDFIP 34 laisse une partie des missions aux SIE de l'Hérault. Elle argumente sa position avec le fait que tous les emplois ne sont pas transférés dès 2023, mais progressivement jusqu'en 2026. Ainsi, il restera un référent CFE dans chaque SIE (pas de référent avisir prévu).

La Direction a ré-affirmé vouloir **conserver les 5 SIE de la DDFIP 34**.

Création au 01/09/2023 du Service Départemental des Impôts Fonciers (pour avis)

La Direction indique que la sphère foncière connaît actuellement de profondes transformations de ses activités (liquidation des taxes d'urbanisme à/c du 01/09/22, foncier innovant, Gérer Mes Biens immobiliers (GMBI), GesLoc, Surf, EvaLoc, …). L'instruction du 19/01/2021 (bureau GF-3A) tend clairement vers la généralisation du modèle du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF). Un audit réalisé fin 2022 par la Direction conclu évidemment lui aussi de cette nécessité. **Le DDFIP 34 a donc décidé de créer au 01/09/2023, un SDIF dont le siège sera à Montpellier (site Millénaire) avec une antenne à Béziers (site Verdier).** Le SDIF reprendra les missions foncières effectuées au CDIF et en SIP.

L'audit a conclut au calibrage des emplois suivant :

TAGERFIP	A+	A	B	C	GEO	Total
SDIF Montp.	1	3	15	15	12	46
SDIF Béziers	1	2	10	11	6	30
TOTAL SDIF	2	5	25	26	18	76

Trois Groupes de Travail (GT) se sont tenus en présence des agents, de l'encadrement et de la Direction. Ces GT ont permis de déterminer l'organisation et le mode de fonctionnement du SDIF, ainsi que les liaisons SIP/SDIF. La CGT FP 34 était présente lors du 3ième GT. **Nous avons déploré que ce calibrage d'emplois se fasse à partir du nombre d'agents actuellement présents en CDIF/SIP. Le calibrage devrait tenir compte de la charge réelle de travail.** Le compte rendu des GT ont été envoyés aux chefs de SIP/CDIF pour diffusion aux agents. Si tu n'as rien reçu, contacte-nous.

Les principales questions pouvant être prises en charge en **accueil généraliste des SIP** seront déterminées suite à l'expertise des SIP qui doivent établir la **liste des demandes les plus fréquemment rencontrées et qui ne demandent pas des connaissances approfondies**. La CGT FP 34 a demandé à avoir connaissance de cette liste.
Tout ce qui ne relèvera pas de cette liste ou qui revêtira un caractère de difficulté et ou de durée de traitement trop importante pour l'agent occasionnera :
— soit une matérialisation via E-Contacts pour récupération par le SDIF (à privilégier)
— soit une prise de rendez-vous téléphonique sur l'APRDV du SDIF

Les horaires et durée de travail aux SDIF de Montpellier et Béziers seront :
7h30-9h30 ; 11h30-14h ; 16h-19h. La Direction a précisé que **cela fera l'objet d'un vote après l'installation des agents** (pour passer à 7h15 et 18h45 au lieu de 7h30 et 19h).

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34

Suite à notre interpellation, la Direction éclaircie les conditions de déménagement : **les agents préparent les cartons et ne transportent que leurs effets personnels.** Le déménagement est pris en charge en interne par la Logistique. Le Directeur va se rapprocher des services informatiques car ce n'est pas aux agents de déménager leurs équipements informatiques.

Dans nos documents de CSAL, une annexe fixe les règles RH et le **périmètre** des agents concernés par la création du SDIF. Cette fiche a également été présentée lors de la dernière réunion du GT. Il y est inscrit que : les agents concernés sont ceux qui exercent totalement ou partiellement des missions foncières au 31/12/2022. Si la Direction admet être souple sur la notion du 31/12/2022… elle impose subitement en séance le fait que la partialité de mission ne s'applique que pour Lunel. La CGT FP 34 n'est pas d'accord !!! Un écrit est un écrit. Cette fiche engage la Direction. Elle doit s'appliquer dès lors que ce changement de règle est défavorable aux agents.

Est également absent de notre fonds documentaire, le fait que les agents puissent bénéficier de l'**Indemnité d'Accompagnement à la Mobilité Fonctionnelle (IAMF)** en cas de changement de métiers. La Direction nous a confirmé que les agents répondant aux conditions pourront y prétendre.

La CGT FP 34 a rappelé que depuis plusieurs mois des **EDR** sont affectés au CDIF, il ne faudra pas que cela cesse dès la création du SDIF. La Direction en a pris note.

La CGT FP 34 s'est appuyée sur le rapport du médecin de prévention pour dénoncer les **surfaces de bureaux de SDIF (Montpellier et Beziers), trop petites**. La Direction a répondu qu'il s'agit de préconisation et que la norme AFNOR ne s'applique pas à la DGFIP.
Nous avons aussi demandé à ce que **tous les agents soient sensibilisés aux risques incendie ainsi qu'à la connaissance des lieux de stockage défibrillateur, trousse de secours, etc.** Cela n'a pas été fait au moment du NRP. Nous subissons une restructuration de plus qui va impliquer un changement de site pour de nombreux agents. De plus, nous souhaitons un recensement des agents formés. La Direction a donné son accord. Ce point sera vu lors de la Formation Spécialisée (ex CHSCT) de mai.

Nous savons que certains agents sont favorables à cette création pour des aspects métiers. Pour la CGT FP 34 la situation RH n'est pas satisfaisante : pas de priorité ni PRS pour les agents de Béziers et Montpellier ; des temps de trajets importants pour Lunel/Lodève/Sète/Mosson si les agents des SIP veulent suivre la mission. Nous nous sommes donc abstenus.

Votes : CGT : abstention Solidaires : contre FO n'a pas siégé

Création au 01/09/2023 de la 5e Brigade Départementale de Vérification (BDV) en vue de renforcer la lutte contre la fraude fiscale (pour avis)

Le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale se traduira par la création au 1/09/2023 d'une 5e BDV qui aura en charge les affaires les plus complexes.

Les principaux objectifs :
• contrôle offensif,
• prise en compte des enjeux pénaux,
• bonne anticipation des problématiques liées au recouvrement,
• polyvalence : le contrôle des dossiers patrimoniaux doit nettement progresser dans le cadre du contrôle fiscal externe.

Un groupe de travail composé de vérificateurs, programmeurs, agents du PCRP et du PRS est actuellement en cours afin de délimiter les attributions et de définir le mode de fonctionnement de cette BDV.

Cette 5e BDV sera composée de **7 vérificateurs (cadre A) et un chef de brigade (A+). Le recrutement se fera par fiche de postes locales.**

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34

⚠ Ces 7 emplois ne sont pas créés. Il ont été «ponctionnés » par la Direction en janvier lors du CSAL emploi comme suit :
— 1 emploi de la 2e BDV
— 1 emploi de la 3e BDV
— 2 emplois de la direction
— 1 emploi d'huissier
— 1 emploi du SIE Est Hérault
— 1 emploi de CDL
La Direction déshabille Pierre pour habiller Paul.

La 5e BDV sera implantée à Apollo au 3e étage dans un ancien bureau du PCRP.

Compte tenu de la complexité des dossiers, il est envisagé à ce jour, un **objectif de 8 à 10 dossiers par vérificateurs.**

Bien que la CGT FP 34 soit pour cette création de BDV, elle ne peut se satisfaire d'une création de service sans création d'emploi. De plus, ce point est présenté en CSAL, alors que le Groupe de Travail est toujours en cours. Nous avons donc voté contre.

Votes : CGT contre Solidaires : contre FO n'a pas siégé

Installation de l'antenne PCRP de Béziers (pour information)

La note du 31/10/2022, prévoit pour **les antennes à très faible effectif, cinq agents et moins, leur regroupement sur le site principal** dès que possible, au plus tard le 1er septembre 2024. Suite à réunion avec le PCRP en date du 10/11/2022, durant laquelle la note du 31/10/22 a été déclinée, ainsi que ses conséquences sur l'antenne de Béziers, les agents du PCRP ont émis la possibilité de renforcer l'antenne Biterroise plutôt que de la supprimer. Cette proposition a reçu l'assentiment du directeur et il a donc été décidé de **renforcer l'antenne du PCRP à Béziers** en procédant lors du CSAL emploi de janvier 2023, au **transfert de 4 emplois (1B, 3A) du PCRP de Montpellier vers Béziers**. C'est encore la technique de prendre à droite pour mettre à gauche. **La CGT FP 34 déplore que la Direction Générale n'ait pas permis de créer des emplois au PCRP de Béziers !**

Comme pour les agents de SIE (1er point du CSAL), la Direction analyse cela comme des suppressions d'emplois alors que pour la CGT FP 34 il s'agit d'une réorganisation du PCRP. Pour la Direction, seuls les agents les moins anciens sont concernés (sans PRS), pour nous tous les agents le sont (avec PRS). Sachant que de toute façon, si les plus anciens ne veulent pas aller à Béziers, ils resteront à Montpellier. Aucun risque ! Par contre si la PRS motive un ancien, cela pourra permettre à un agent plus jeune de rester au PCRP de Montpellier. Gagnant gagnant ! **Seulement voilà.. la Direction n'a pas trop envie de donner des PRS ! La CGT ne souhaite pas jouer avec l'indemnitaire, mais la règle c'est la règle ! Et nous motivons nos positions avec des textes.**

La Direction nous a indiqué en fin de CSAL qu'elle allait faire un point avec la Centrale et revenir vers nous en début de semaine. C'est chose faite par mail du lundi 24/04. **La Direction locale nous indique que la centrale nous donne raison.** Ainsi, **tous les cadres A du PCRP** sont dans le périmètre de la réorganisation et peuvent bénéficier des mesures d'accompagnement prévues à cet effet.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34

Bilan de l'activité des Conseillers aux Décideurs Locaux au 31/12/2022 (pour information) et redéfinition des périmètres géographiques des Conseillers aux Décideurs Locaux au 01/09/2023 (pour avis)

A l'occasion des différentes rencontres avec les élus ou les partenaires de la DDFIP 34, il apparaît que les CDL sont désormais totalement intégrés dans le paysage des collectivités locales et les missions proposées sont également connues et appréciées. A la fin de l'année 2022, moins d'une dizaine de collectivités n'ont pas encore répondu aux différentes propositions de rencontre initiées par les CDL. Les 14 CDL constituent également une communauté de travail et d'échange particulièrement active.

Ces deux points, bilans et redéfinition du périmètre, sont liés. En effet, dans le bilan, la CGT FP 34 a une fois de plus dénoncé le fait que sur les 17 postes de CDL créés (CTL du 28/09/2020), seuls 14 ont été pourvus. Cette situation a conduit 3 CDL à faire des intérims. La CGT FP 34 y a vu la preuve que même les cadres n'adhèrent pas au NRP. Nous avons aussi réagi en CTL/CSAL à chaque parution d'appel à candidature national. L'Hérault n'y figurait jamais alors que nous avions 3 postes de CDL à pourvoir. Nous avions affirmé qu'il s'agissait là d'une volonté de la Direction de supprimer ces 3 postes. Aussi, à la lecture des documents du CSAL emplois de janvier 2023, nous n'avons pas été surpris de voir un poste de CDL alimenter la création de la 5e BDV. La Direction nous a répondu que la création des 17 CDL (1 par EPCI) était en effet de communication aux élus, mais qu'elle s'est rendu compte que c'était trop. Ainsi donc, la solution de la Direction est une redéfinition des périmètres mettant fin aux intérims...sur le papier.

Votes : CGT contre Solidaires : contre FO n'a pas siégé

Bilan de la formation professionnelle 2022 (pour information) et plan de formation 2023 (pour avis)

La CGT FP 34 a remercié la division de la formation professionnelle pour ces points très complets.
Le bilan fait état d'un **fort taux d'absentéisme dans les E-formations**. La CGT FP 34 revendique qu'elles puissent être programmées et organisées avec l'encadrement de l'agent. Dans les services, les agents délaissent les E-formations par **faute de temps, de calme pour la réaliser, de poste non aménagé**, etc. Ainsi, des solutions doivent être trouvées pour que les agents puissent correctement les réaliser. La Direction s'y est montrée favorable.
La CGT FP 34 a demandé **plus de formations pratiques** et la **mise à jour des fascicules** par l'ENFIP.
Nous avons aussi déploré les nombreux **bugs de Sémaphore** (convocations par ex) et le fait qu'il soit trop facile pour les agents d'annuler leur venue au stage. Cela a pour effet d'annuler des stages au dernier moment. Cet outil n'est vraiment pas optimum !
La CGT FP 34 se réjouit du retour actif de formations à Béziers Verdier. Néanmoins, il faut régler le problème d'accès au site durant la pause méridienne. La Direction a indiqué qu'elle va réfléchir à une solution. Nous reviendrons sur le sujet au besoin.

Votes : CGT pour Solidaires : pour FO n'a pas siégé

Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie Hospitalière Est Hérault à/c du 01/06/2023 (pour avis)

Le déploiement du NRP étant achevé, tous les sites du département ont donc vocation à entrer dans le nouveau dispositif harmonisé. Il est proposé d'appliquer à la Trésorerie Hospitalière (TH) Est Hérault, les horaires harmonisés à l'instar de tous les autres services du département. Aussi, à compter du 01/06/2023 , il est proposé d'appliquer à la TH Est Hérault les horaires suivants :
Ouverture au public de 8h30 à 12h15 et sur rendez-vous téléphonique de 13h30 à 16h00.

Dans les documents CTL du 14/04/22, il est indiqué : "La Trésorerie Hospitalière Est Hérault ne fait pas partie du périmètre de généralisation car le service se trouvant dans les mêmes locaux que ceux de l'hôpital, les horaires d'ouverture sont étroitement liés à ceux des visiteurs et nécessite une plage

d'accueil sur la journée." Aussi, la CGT FP 34 n'a pas compris ce changement car la TH se trouve toujours dans les locaux de l'hôpital. La Direction a répondu qu'il s'agit d'une demande du nouveau chef de poste et des agents. De plus, selon elle, l'après-midi il n'y a quasiment pas d'accueil.

Bien que ces horaires harmonisées restreignent les plages d'ouverture au public, nous sommes conscients qu'elles conviennent aux agents qui ne sont pas assez nombreux pour faire un accueil de qualité ainsi que les missions de back office. Nous nous sommes donc abstenus.

Votes : CGT absentation Solidaires : pour FO n'a pas siégé

Questions diverses :

- Nous sommes à nouveau intervenus sur la demande des agents du **CSRH** d'avoir des **moustiquaires**.

La Direction a répondu que la pose est prévue la semaine du 2 au 5 mai. **La pugnacité semble enfin payer**(même si nous serons pleinement satisfaits pour les agents du CSRH quand nous les verrons posées).

- Avancement des travaux à Béziers verdier : quelle date pour le déménagement de la Trésorerie Hospitalière (TH) Ouest Hérault ?

La Direction nous a informé qu'un diagnostic amiante est en cours au bat B et rdc de Béziers Verdier. Selon ses conclusions, la Direction pourra déterminer le volume de travail et estimer plus précisément la durée des travaux . Cela va toutefois retarder le calendrier des travaux et donc l'installation de la TH.

- La CGT FP 34 a demandé le transfert du volume d'heures de ménage de Béziers Clémenceau vers Verdier à l'arrivée de la TH puis du SGC. Elle indique aussi, qu'il faut, avant cela, prévoir une augmentation du volume d'heures sur Verdier. En effet, la densification du site (SDIF, PCRP, salle de formation) ne permet pas au personnel de ménage, déjà en sous effectif, de bien faire leur travail.

La Direction va faire un état des lieux et quantifier l'impact de cette densification.

- Construction du bâtiment sur le site du Millénaire ?

Pas d'avancée sur le projet.

- Quand sera diffusée la note + FAQ FDD validée en CTL du 22/11/2022 ?

La Direction nous a répondu qu'elle est en ligne sur Ulysse 34. Vu son importance, la CGT demande sa diffusion par mail à tous les agents.. qui n'ont pas le temps de se « promener » sur Ulysse 34. *La Direction a donné son accord.*

- Lors du CTL du 22/11 on avait demandé ce qu'il en était sur le fait de rassembler les hébergés sur une même structure (même si se pose toujours le problème de budget qui ne sont pas autonomes). La réponse qui nous avait été faite était qu'une étude était en cours et qu'une décision devrait être prise en fin d'année. Quand est-il ?

Etude partiellement réalisée. Toujours en cours...

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CSAL CGT FINANCES PUBLIQUES 34